



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Nos réf.: 825x9d43c
4.0044

Votre réf.:

Dossier suivi par : Max BACK
Tél. 247-74637
E-mail max.back@mi.etat

Luxembourg, le 7 juin 2018

Concerne : Ville d'Esch-sur-Alzette

Objet : Rôle supplétif sur la taxe des chiens - Exercice 2017

Vu et rendu exécutoire à la somme de six mille sept cents euros (6.700,00€) conformément à l'article 148bis de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Pour le Ministre de l'Intérieur,
Le Conseiller de direction,

Clara Muller



SECRETARIAT GENERAL

Pit BIEVER

13.06.2018